

Nous avons eu ce matin une réunion avec la direction sur les nouvelles directives concernant l'évolution de la pandémie.

Le suivi de la diffusion du virus est compliqué. La direction va essayer de communiquer les chiffres du nombre de cas Covid, cas contacts, par services, par missions. La mission de la cellule condition de vie au travail (à notre avis, sous-dimensionnée) est examinée par M. Perrin mais elle ne peut, en aucun cas répondre aux questions évoquant le parcours vaccinal (qui relèvent du secret médical) et ne peut communiquer que sur les cas types de comportement à tenir en cas de contamination ou de cas contact.

Vendredi 7 janvier, M. LORAND fait parvenir un message à tous les agents : « il est impératif de télétravailler sans attendre (souligné) pour ceux qui le peuvent » et « évitez de manger ensemble à la même table sur le lieu de travail et même seul ». M. Perrin a affirmé qu'il ne s'agit pas de mettre les agents à la diète en ce retour de fêtes de fin d'année (sic !) mais bien de rappeler les distanciations nécessaires au moment des repas.

La CGT a pointé que la notion de télétravail obligatoire était fluctuante selon les services : strictement appliquée dans certains services et plus floue dans d'autres. Encore une fois, depuis le début de la pandémie, la direction laisse la déclinaison des consignes à l'appréciation des chefs de service. Or encore aujourd'hui et trop souvent, depuis le début de la crise sanitaire, on constate des difficultés de mises en œuvre, voire des contournements des règles sanitaires au nom de la sacro sainte économie (et pas de la préservation de la santé des agents).

La CGT est revenue encore une fois sur l'organisation du travail. Suite au CTL de janvier 2021 consacré au télétravail, M. Perrin s'était engagé à organiser des réunions consacrées à l'organisation du travail. Force est de constater que rien n'a bougé à ce sujet dans bien des services. Dans certains, on attend même encore ces réunions ! Or, grâce, notamment, à la CGT, la fiche repères « télétravail : 3 jours minimum par semaine » rédigée par le bureau RH2C précise bien qu'« une réunion spécifique, en audio ou visioconférence, sur l'organisation du travail peut être initiée pour discuter avec les agents et le chef de service des tâches télétravaillables, de leur répartition et des modalités de contact entre agents ». Ces réunions sont d'autant plus importantes qu'elles peuvent lever les ambiguïtés et les non-dits entre travailleurs en présentiel et en distanciel : « pourquoi, lui, il est en télétravail et pas moi » ou l'inverse : « pourquoi je suis en télétravail et pas lui ». La direction dit s'être emparée de la question par le groupe de travail ANACT dont les conclusions sont longues à venir...

La CGT est également revenue sur la formation des encadrants à la gestion du télétravail. Il existe une e-formation : manager les télétravailleurs (GRH 355ET). Et on se demande si certains l'ont réellement suivie et en ont retenu quelque chose ! Il est inadmissible qu'on demande encore aux agents : « lors de la prise de poste, de se signaler par tout moyen à sa convenance » ou de communiquer un numéro de téléphone !!!

Ça pose encore la question de l'équipement de chaque télétravailleur : un ordinateur et un téléphone portable. On en est-on de l'équipement ? La direction indique que 80 % des agents sont équipés d'ordinateurs et cherchent encore à récupérer des téléphones portables...

Reste aussi la question des nomades : les géomètres, les huissiers ou les vérificateurs, qui sont en télétravail alors qu'ils ont des vérifs ou des sorties sur le terrain, ne sont pas couverts en cas d'accident du travail lors de leurs déplacements. Un appel à la vigilance a été fait auprès des chefs de ces services : quand il y a visite sur le terrain, pas de télétravail exceptionnel saisi dans Sirius !

Pour finir, on a bien compris que l'ensemble des missions sont maintenues. Pas de mise en place d'un PCA comme durant le premier confinement. Mais ça induit des discriminations et des tensions entre services. Tous les agents effectuant des missions d'accueil (SIP, SGC, SIE, cadastre...) pourront beaucoup plus difficilement avoir accès à ces 3 ou 4 jours de télétravail. Idem pour les agents affectés sur des missions de compta, les agents techniques. Là encore, c'est une obligation à deux vitesses qui est mise en place, parfois même au sein d'un même service. Pour la CGT, il faut

aménager la charge de travail et donc des objectifs.

Enfin, la CGT a demandé que la direction porte à la centrale que le calendrier concernant les réunions sur le volet 3 des négociations sur les crédits pour améliorer les conditions de vie au travail soient repoussés.

Elle s'est aussi chargée de rappeler au directeur, que l'accueil de proximité de Blagnac n'était peut-être pas la priorité dans le contexte actuel. En effet, envoyer un collègue de l'équipe de renfort au front, juste avec sa valise à roulettes, sans formations, n'était peut-être pas la meilleure idée du monde !!!

**Colonne de droite publique:** [En direct des sections](#)

**Public:** [CR Divers](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---